

Règlement - concours photo 2019

Organisateur

Fedbeton asbl, dont le siège social est situé 42, rue du Lombard, 1000 Bruxelles.

Dispositions générales

L'objectif du concours est de collecter de belles photos qui mettent en valeur notre secteur. Cela peut concerner des sites spéciaux, des personnes en action sur le site, un camion ou une pompe, etc.

En participant au concours, le participant accepte l'intégralité du contenu de ce règlement. Les entrées ne répondant pas aux conditions suivantes seront exclues.

Qui peut participer ?

Tous les employés de nos membres.

Comment participer ?

En envoyant une ou plusieurs photos par courrier électronique à info@fedbeton.be avec la mention "concours de photos" dans le sujet. Indiquez également pour quelle entreprise vous travaillez et quelle est votre position.

Une brève description de la photo est donnée pour chaque photo. Le cas échéant, le nom du site, l'entrepreneur, l'architecte, le bureau d'études doivent être indiqués.

Les photos doivent arriver au plus tard le 30 septembre 2019.

Spécifications

Les photos doivent être livrées dans la résolution la plus élevée possible. Seules les photos au format jpg, gif ou png sont acceptées.

Toutes les images doivent montrer le respect des personnes, de la nature et de l'environnement.

Qui gagne ?

Les membres du conseil d'administration de Fedbeton constituent le jury de ce concours. Les photos soumises seront évaluées lors du conseil d'administration de décembre 2019.

Aucune histoire n'est ouverte contre la décision du jury et aucune correspondance ne sera échangée sur le résultat du concours.

La meilleure photo sera utilisée sur la couverture du rapport annuel qui sera publié au printemps 2020.

Les deuxième et troisième photos sont également utilisées dans le rapport annuel.

Les gagnants seront annoncés lors de l'assemblée générale de 2020 et recevront un cadeau ludique.

Autres conditions

Toutes les photos soumises peuvent être utilisées par Fedbeton à des fins de publication et de promotion, on-lin ou off-line, sans autorisation ni indemnité supplémentaire.

Le participant est responsable de l'obtention de l'autorisation concernant le sujet / le contenu de la photo. Le participant déclare que les personnes reconnaissables ne peuvent s'opposer à la publication et que le matériel affiché n'est pas protégé par le droit d'auteur. Fedbeton n'est pas responsable des plaintes ou plaintes résultant d'une violation des droits de tiers ou des dommages subis par des tiers en raison de l'objet ou du contenu des soumissions.

Le participant déclare que le contenu qu'il télécharge dans le module du concours ne contient aucun virus, logiciel espion ou autre logiciel malveillant. Tout dommage subi par Fedbeton en raison d'un éventuel malware sera récupéré auprès de la personne qui a transmis le matériel.

Fedbeton a le droit d'ajuster les dispositions de ce règlement.

Protection de la vie privée

Fedbeton traite les données à caractère personnel de manière strictement confidentielle et dans le respect de la vie privée (loi du 08.12.1992).

Les données d'un participant sont utilisées pour contacter s'il est le gagnant et pour annoncer le gagnant sur le site Web et les médias sociaux.

Les gagnants seront contactés par courrier électronique ou par téléphone.